

# CHER (18)



## Déploiement d'une infrastructure de recharge publique pour véhicules électriques et hybrides

VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET  
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE

### ■ Contexte

Le développement à grande échelle du véhicule électrique en France suppose que des infrastructures publiques de recharge soient disponibles pour les usagers. Le plan gouvernemental du 25 juillet 2012, dédié à l'automobile, inclut dans ses priorités le soutien au déploiement des infrastructures de recharge. Dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), un dispositif d'aide visant à soutenir le déploiement des infrastructures de recharge à l'initiative des collectivités territoriales a été lancé par l'Etat le 10 janvier 2013.

PROJET ACCOMPAGNÉ  
PAR L'ADEME DANS LE  
CADRE DU PROGRAMME  
VÉHICULE DU FUTUR DES  
INVESTISSEMENTS D'AVENIR

### ■ Objectifs

Le projet porté par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18) permet de déployer une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire du Cher. Les 290 communes représentant près de 310 000 habitants seront ainsi desservies par les infrastructures déployées.

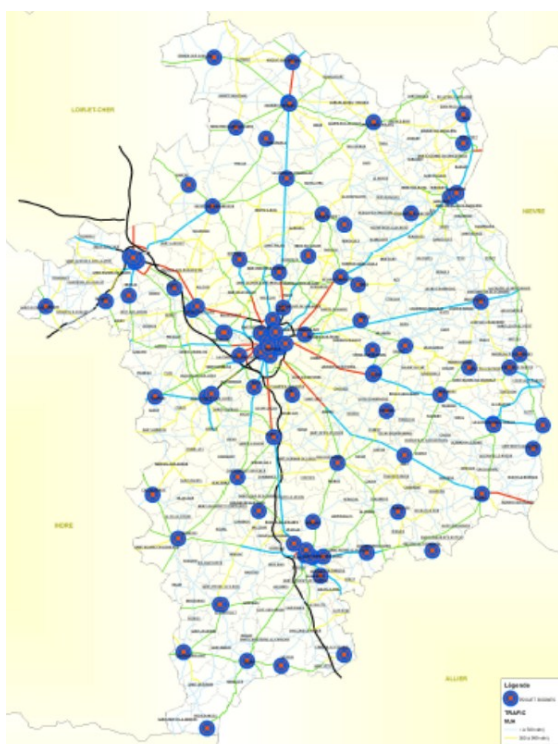
Le projet comprend l'installation de 200 points de charge permettant la recharge de type normale (3 kVA) ou accélérée (jusqu'à 18 kVA), installés sur 100 bornes à deux points de charge.

<b>Durée</b> : 2 à 3 ans
<b>Démarrage</b> : 2014
<b>Montant total projet</b> : 1,4 M€
<b>Dont aide PIA</b> : 0,7 M€
<b>Forme de l'aide PIA</b> : subventions
<b>Localisation</b> : Département du Cher

### Partenaire



### ■ Schéma de déploiement



Recharge d'un véhicule électrique